

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 9 JUILLET 2015 A 18 H. 30**

**Ordre du jour**

**FINANCES**

- I. *TRANSFORMATION - RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES EN ESPACE SOCIO-CULTUREL. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR*

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 9 JUILLET 2015 A 18 H. 30**

**PRESENTS** : Jean-Paul ROCHOIR ; Michel BORDERIE ; Catherine CLAVEL ; Raphaëlle LAFAYE ; Jean-François MAURY ; Olivier DUPUY ; Nathalie TRAPY ; Colette VEYSSSIERE ; Jean-Claude JOURDAN ; Gisèle FOURNIER ; Martine BORDERIE ; François VILLATTE ; Béatrice GUILIANELLI ; Marie-Lyne SEELI ; Didier GUECHOUD ; Yves RÉMON ; Catherine ARNOUILH ; Virginie BARDET ; Marie-Laurence DELMAR ; Cyril GOUBIE ; Michel SEJOURNE ; Isabelle GRENIER .

**POUVOIR(S)** : Jean Louis LANAU à Jean-Paul ROCHOIR ; Jean-François MAURY à Michel BORDERIE ; Jérôme PAPATANASIOS à Michel SEJOURNE

**EXCUSE(S)** : Pierre DELPEUCH

**ABSENT(S)** : Jordan TESSIER

**Mme Raphaëlle LAFAYE est désignée secrétaire de séance.**

**Le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal est adopté à la majorité (19 pour, 6 absentions).**

**M. LE MAIRE** indique qu'il n'y a pas de questions diverses.

## **FINANCES**

### ***I. TRANSFORMATION - RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES EN ESPACE SOCIO-CULTUREL. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR***

**Rapporteur : Michel BORDERIE**

Par délibération n° 2015-07, le conseil municipal, lors de sa séance du 5 février 2015, a approuvé le projet de rénovation de la salle des fêtes et sa transformation en espace socio-culturel.

Le plan de financement (hors taxe) est le suivant :

Dépenses (HT)	€	Recettes	€	%
Travaux	600 000 €	Etat (Detr)	240 000 €	33%
Frais divers (dont maîtrise d'œuvre) non éligibles à la DETR	120 000 €	Conseil général	144 000 €	20%
		Autofinancement / autres subventions	336 000 €	47%
<b>TOTAL</b>	<b>720 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>720 000 €</b>	<b>100%</b>

La Ville ayant déjà déposé une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (240 000 €) et du Conseil Départemental de la Dordogne (144 000 €), la Ville sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur.

**Suite à des questions de François VILLATTE ET Cyril GOUBIE, le Maire précise que les réserves parlementaires dépendent du Ministère de l'Intérieur ; quant au calendrier des interventions il reste identique à celui que l'on connaît avec un début des travaux en février 2016.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur ;
- d'autoriser le Maire à procéder aux formalités administratives et de signer tous les actes à cette fin.

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibération en date du 17 avril 2014, le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2015-13. Marché d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance, attribué à l'entreprise ARIMA CONSULTANTS (10, rue du Colisée 75008 PARIS), pour un montant HT de 2 940 €.
- N° 2015-14. Attribution du marché de fourniture "Plan informatique" à l'entreprise ADM (15 bis, rue Mounet Sully - 24100 Bergerac) pour un montant HT de 20 505 €.
- N° 2015-15. Attribution de la mission complémentaire Bureau de contrôle (transformation de la salle des fêtes en espace socio-culturel) à l'entreprise SOCOTEC (Périgueux), pour un montant HT de 4 800 €.
- N° 2015-16. Attribution de la mission complémentaire CSPS (transformation de la salle des fêtes en espace socio-culturel) à l'entreprise SOCOTEC (Périgueux), pour un montant HT de 2 340 €.

**A une question de Michel SEJOURNE concernant le marché attribué à l'entreprise ARIMA, M. LE MAIRE précise que cela ne concerne pas le suivi en cas de sinistre.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18 H 45.

*Jean-Paul ROCHOIR*

*Jean-Claude JOURDAN*

*Catherine ARNOUILH*

*Michel BORDERIE*

*Gisèle FOURNIER*

*Virginie BARDET*

*Catherine CLAVEL*

*Martine BORDERIE*

*Jordan TESSIER*

*Jean-Louis LANAU*

*François VILLATTE*

*Marie DELMAR*

*Raphaëlle LAFAYE*

*Béatrice GUILIANELLI*

*Catherine LABAT*

*Jean-François MAURY*

*Pierre DELPEUCH*

*Cyril GOUBIE*

*Olivier DUPUY*

*Marie-Lyne SEELI*

*Michel SEJOURNE*

*Nathalie TRAPY*

*Didier GUECHOU*

*Jérôme PAPATANASIOS*

*Colette VEYSSIÈRE*

*Yves RÉMON*

*Isabelle GRENIER*